



(VAUCLUSE)

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF: MHG/URB

N°014504

Mise en
compatibilité du
PLU d'Apt- Projet
abandonné du
centre éducatif
fermé

Publié le :

Vu, le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-60 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 23 Juillet 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 16 Juillet 2024 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 27 Mars 2023 déclarant d'intérêt général la création d'un centre éducatif fermé sur la commune d'Apt et emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Apt ;

Vu, l'arrêté préfectoral n°84-2024-08-28-00006 abrogeant l'arrêté préfectoral du 27 mars 2023 déclarant d'intérêt général la création d'un centre éducatif fermé sur la commune d'Apt et emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le PLU de la commune d'Apt est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- Est porté dans le dossier « procédure » du PLU, l'arrêté préfectoral n°84-2024-08-28-00006 ;
- Est mis à jour le PLU en rendant la zone qui était prévue pour le centre éducatif fermé à sa vocation initiale, c'est-à-dire à la zone agricole ;

Article 2 :

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie d'Apt aux horaires habituels d'ouverture ;

Article 3 :

Le présent arrêté devra être affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois et versé dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU) ;

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241017-014504-AR
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Article 4 :

Madame le maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la préfète du Vaucluse et une copie sera adressée à Monsieur le directeur départemental des territoires du Vaucluse.

Fait à APT, le 17/10/2024
Madame le Maire
Véronique ARNAUD-DELOY

Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
Premier adjoint



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241017-014504-AR
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024